

PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE DE RECUEIL DE L'AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Dans le cadre de la participation au Jeu, l'autorisation du Représentant légal du Participant est désormais recueillie par voie dématérialisée, selon la procédure suivante :

1) Transmission du mail du Représentant légal

Lorsque le Réfèrent (enseignant, coordinateur ou responsable du groupe) inscrit un Participant, il saisit sur son espace en ligne l'adresse e-mail du Représentant légal. Un e-mail est alors automatiquement envoyé à cette adresse. Ce message contient un lien sécurisé qui permettra au Représentant légal d'accéder à une page dédiée pour renseigner ses informations personnelles et signer le formulaire d'autorisation.

2) Réception du mail

Dès que le Réfèrent (enseignant ou responsable) déclare un Participant, le Représentant légal reçoit un e-mail automatique. Ce mail contient un lien sécurisé.

3) Renseignement des informations

En cliquant sur ce lien, le Représentant légal accède à une page du Site. Sur cette page, il doit compléter ses coordonnées personnelles : nom, prénom, téléphone, adresse postale.

4) Signature électronique

Le Représentant légal peut ensuite :

- Accepter la signature du formulaire en cochant la case concernée et signer électroniquement le formulaire pour autoriser la participation de son enfant et l'utilisation éventuelle de photos ou vidéos. Pour ce faire, il renseigne le code qui lui a été transmis par SMS suite à la saisie de ses coordonnées personnelles pour valider le processus de signature.
- Refuser de signer s'il ne souhaite pas donner son accord en cochant la case concernée.

5) Délai de réponse

Ce processus de signature (ou de refus) doit être réalisé avant le 27 janvier 2026 à 23h59.

6) Conséquences

- Si le processus de signature est réalisé dans les temps, la participation de l'enfant est validée. L'équipe PCL procédera à l'envoi de sa convocation par mail aux adresses mail du Représentant légal et du Réfèrent.
- En cas de refus ou d'absence de signature dans les délais, la participation ne pourra pas être validée et l'inscription du Participant sera annulée.

